



## Version 3.4.2.1

# Notes d'accompagnement pour les utilisateurs externes

La Version 3.4.2.1 du LaMPSS comprend des améliorations pour s'aligner sur la première mise en ligne du formulaire d'accueil numérique de Nouvelle-Écosse au travail en ligne. Elle comprend également la résolution de petits problèmes dans les modules de l'inscription à un service.

---

### Gestion externe de cas (GEC)

Emploi Nouvelle-Écosse lance un nouveau formulaire d'accueil numérique sur le site Web de Nouvelle-Écosse au travail en ligne. Le formulaire remplacera le formulaire papier actuel que les clients utilisaient quand ils rencontraient un fournisseur de services de N.-É. au travail. Les clients seront invités à remplir le formulaire « en ligne ». Le personnel de N.-É. au travail ouvrira une session dans le site web de N.-É. au travail en ligne pour consulter les formulaires d'accueil numériques qui auront été envoyés. Ils finaliseront ensuite le processus d'accueil dans la fonction Gestion externe de cas dans le LaMPSS. Une prochaine version présentera une interface automatisée entre N.-É. au travail en ligne et le LaMPSS.

Des améliorations à la Gestion externe de cas dans le LaMPSS devront être apportées pour aligner le nouveau formulaire d'accueil, car les questions et les réponses ont changé et elles font partie d'un processus où une partie de l'information sera obtenue après l'accueil, lors d'un entretien de suivi avec le client.

- **Ajout de cas** – Retrait du NAS comme champ obligatoire lors de la création d'un cas en GEC (TFS 29486).
- **Renseignements recueillis à l'accueil** – Alignement des questions/réponses sur le nouveau formulaire de N.-É. au travail en ligne et sur les questions/réponses que l'on aura après l'accueil. Retrait également de la règle qui exige de joindre le consentement/formulaire d'accueil aux Renseignements recueillis à l'accueil (TFS 29344).
- **Tâche au dossier** – Ajout d'une nouvelle règle pour que le NAS soit indiqué au moment de donner suite à la tâche Accomplir l'évaluation.
- **Trousse de demande** – Certains renseignements fournis à l'accueil pour la GEC sont automatiquement transférés dans la nouvelle entente de financement individuel lorsqu'une demande de financement est présentée. Puisque certaines des questions/réponses de l'accueil pour la GEC ont changé, ces changements doivent aussi être appliqués au processus de transfert automatisé (TFS 29534).

- **Déclaration du gestionnaire de cas, GEC/Rapport sur le plan d'action** – Petits changements apportés pour aligner le tout sur la nouvelle terminologie que l'on retrouve dans le nouveau formulaire d'accueil en ligne de N.-É. au travail.
- **Menu** – Retrait du lien vers l'ancien formulaire d'accueil de GEC.

### **Inscription à un service**

- **Inscription à un service, Participants**
  - **Ajustement de la règle pour les séances qui se chevauchent** – Pour les services individuels, la règle de validation qui vérifie qu'il n'y a pas de séances qui se chevauchent entre les dossiers de participant a été modifiée pour ignorer les dates de séances qui se chevauchent entre les anciens dossiers de participant. La règle devrait comparer uniquement la nouvelle séance qui est ajoutée avec tous les anciens dossiers de participant pour la même personne. Modification également de la règle de validation de la séance pour ignorer toutes les inscriptions retirées (TFS 29630).
  - **Nouvelle validation pour éviter le chevauchement** – Pour les services individuels, une nouvelle règle de validation a été ajoutée lors de l'inscription d'une personne au moyen de la Page d'accueil de l'individu pour empêcher le chevauchement des dates de séances entre les dossiers de participant pour la même personne (TFS 29715).